

REGLEMENT DU 1^{er} TROPHEE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE 10 & 11 MAI 2025

Organisé par le Comité Départemental de Badminton des Alpes de Haute Provence

Article 1

Le tournoi est autorisé par la Ligue PACA de Badminton sous le numéro : **2403086**
Il se déroule au Gymnase de l'espace José ESCANEZ, avenue des Lauzières, 04160 CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sur 7 terrains.

Article 2

Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD et le règlement général des compétitions. Une tenue de badminton conforme aux circulaires FFBaD est exigée sur les terrains.

Article 3

Les minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans sont autorisés à s'inscrire à ce tournoi.

Article 4

Le tournoi est ouvert aux joueurs classés R4, R5, R6, D, P et NC licenciés à la FFBaD. Tous les tableaux seront constitués de poules uniques de 5 ou de 4 joueurs (en simple) ou paires (en doubles et doubles mixtes).

Les séries seront au nombre de 7 maximum, dans la série 1 seront répartis les meilleures côtes alors que dans la série 7 les plus petites côtes. Une côte est la moyenne des côtes des 2 joueurs d'une paire. Les joueurs seront répartis par le comité organisateur au tableau en adéquation avec de leurs CPPH, tout en assurant une homogénéité de côte dans chaque tableau.

Article 5

Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper ou compléter ou supprimer des séries.
Les organisateurs se réservent le droit de limiter éventuellement le nombre total des matchs de la manière qui leur semble la plus équitable pour tous les joueurs et/ou clubs, une fois les inscriptions reçues après accord du juge-arbitre.

Article 6

Les matchs se disputeront selon le format standard au meilleur des trois sets de 21 points (ou tout autre format en vigueur exigé par la FFBAD pour la saison considérée)

Article 7

Les tableaux proposés sont simple hommes et simple dames le samedi, Double hommes et double dames le dimanche matin, double Mixte le dimanche après-midi.

Les joueurs peuvent s'inscrire sur trois tableaux dans des séries différentes.

Les tableaux seront limités à 30 paires en double et mixte et à 30 joueurs en simple.

Article 8

Les classements affichés et utilisés pour le tirage au sort sont ceux du 01/05/2025 publiés sur le site de la FFBaD. Les têtes de série seront établies en fonction du classement par point hebdomadaire (CPPH) à cette date.

La date limite d'inscription est fixée au **30/04/2025**.

Article 9

Les inscriptions seront ouvertes au 01/02/2025.

Les inscriptions se font uniquement sur Badnet avant le 01/05/2025. Toute inscription non régularisée par le paiement ne sera pas retenue.

Article 10

Le nombre de joueurs est limité à 150 joueurs. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée tenant compte des critères suivants par ordre de priorité :

- **Priorité aux joueurs du 04**
- Licence en règle sur le site fédéral Poona de la FFBaD au **30/04/2025** (date limite d'inscription)
- Ordre d'arrivée des inscriptions **accompagnées du règlement**
- Les paires de double et de mixte ne sont pas prises en compte tant que les 2 joueurs ne sont pas en règle de leur inscription selon les critères 2 et 3 de cet article.

Article 11

Les frais d'inscription s'élèvent à :

- 5€ / joueur pour les joueurs licenciés dans les clubs du CODEP04, pour 1 ou 2 ou 3 tableaux.
- 5€ / tableau pour les joueurs des autres CODEP de badminton.

Article 12

En cas de forfait dans une paire, la paire concernée est remplacée par une paire en liste d'attente dans le même tableau. Si aucune paire n'est en liste d'attente, alors le comité d'organisation pourra proposer à un(e) joueur(se) inscrit(e) sans partenaire de remplacer le (la) joueur(se) forfait. En dernier ressort, le comité d'organisation pourra intégrer un(e) joueur(se) non inscrit(e) en remplacement.

Article 13

Aucun remboursement ne sera effectué après le tirage au sort, excepté sur présentation d'un certificat médical dans un délai de 5 jours après la compétition et pour les inscriptions non retenues.

Article 14

Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le CODEP04 organisateur de sa non-participation et adressera, dans les délais impartis, les pièces justificatives à la Ligue PACA de Badminton à : competition@sudbad.fr ainsi qu'à l'organisateur à codepbad04@gmail.com indiquant la date et le nom de la compétition.

Article 15

Les joueurs ont droit à 3 minutes de préparation entre l'appel et le début de leur rencontre.
Tout joueur ne se présentant pas 5 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait.

Article 16

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquettes de rechange, volants, serviette, eau...).

Article 17

Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer leur match ainsi que le juge-arbitre, les arbitres, les membres du comité d'organisation, le service médical et les entraîneurs (2 par équipe).

Article 18

Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le juge-arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Article 19

Le temps de repos minimal d'un joueur entre la fin de son match et le match suivant est de 20 minutes.

Article 20

Les matchs seront en auto arbitrage jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre pourra être désigné.

Article 21

Seul un représentant de club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

Article 22

Tout volant touchant le plafond ou la structure du gymnase est faute.
Tout volant touchant les filins du panneau de basket est let permanent au service et en jeu.

Article 23

Les volants sont à la charge des joueurs. Le volant officiel du tournoi est le **Forza S6000**, il sera utilisé en cas de litige entre les joueurs.

Article 24

Le juge-Arbitre est en droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas un point du présent règlement.

Article 25

Le juge-arbitre est MR COURBEY Alexandre, ses décisions sont sans appel.

Article 26

Le présent règlement sera affiché dans la salle. La Participation au 1^{er} Trophée des Alpes de Haute Provence implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.